

Date de dépôt : 7 octobre 2009

## Réponse du Conseil d'Etat

### à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet : Intégrisme-écologique ou la désinformation/manipulation permanente

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 septembre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 10 août dernier, suite à la diffusion du film d'Al Gore sur TSR2, j'ai écrit à la direction de la TSR pour lui faire part, notamment, de ce qui suit :  
“ ...

En effet, je me demande désormais si les films que vous diffusez dans cette émission ne sont pas quelques fois le fruit d'une propagande, cas par cas, de lobbys et autres mouvements, notamment politiques, tentant de faire passer leurs positions respectives, ce qui pourrait laisser donc un gros doute sur la véracité de tel ou tel propos tenu, dès lors que vous avez totalement ignoré (ou voulu ignorer le fait), aucune annonce préalable ou rappel dans le résumé paru sur votre site, **que le film d'Al Gore avait été condamné en Angleterre pour plusieurs fraudes scientifiques avérées, d'autres affirmations de l'auteur, sans être condamnées, étant fortement contestées.**

Si vous entrez désormais dans le clan défense/propagande des “intégristes-écologistes”, il faudrait peut-être l'annoncer clairement, car cela éclairerait sous un angle alors plus précis le sens véritable de vos émissions traitant notamment de l'écologie, position d'autant plus nécessaire à connaître lorsque l'on sait que les scientifiques qui n'ont pas les mêmes convictions que lesdits “intégristes-écologistes” voient souvent les portes de l'information écrite ou visuelle se fermer devant eux.

Votre émission d'hier au soir apparaît donc curieusement plus comme de la désinformation à des fins de propagande politique que comme une émission au caractère scientifique avéré ...”

Il va sans dire que je n'ai reçu aucune réponse de la TSR, mais cela ne m'étonne pas.

Il y a de cela une semaine, chez l'un de mes clients, on reparle de cette émission et de la désinformation/manipulation permanente que l'on constate lorsqu'il s'agit de traiter de problèmes écologiques, par des milieux principalement politiques, mais également des milieux économiques (parfois liés aux premiers), il ne faut pas l'oublier, pour permettre à ces derniers de proposer leurs produits, et, à notre grande surprise, un jeune collaborateur intervient dans la discussion pour nous apprendre que le DIP a également fait diffuser dans son école (Cayla), donc probablement dans toutes les écoles genevoises, le même film, **toujours sans indiquer, bien évidemment, que ce film avait été condamné pour fraudes scientifiques avérées en Angleterre, sur plainte d'un père de famille.**

*Question :*

*Jusqu'à quand ce Gouvernement va-t-il continuer à désinformer/manipuler la population lorsqu'il s'agit de traiter de problèmes environnementaux, notamment de diffuser à des enfants/adolescents (fait particulièrement grave, s'il en est) un film tel celui d'Al Gore, lorsqu'il sait que ledit film a fait l'objet d'une condamnation pour fraudes scientifiques avérées dans un autre pays.*

*Je rappelle, pour mémoire et parmi d'innombrables autres inepties, les forêts du Valais qui ne devaient plus exister à l'aube de ce siècle, à entendre certains, alors qu'elles sont aussi belles qu'avant, et la flore le long des autoroutes qui, toujours selon certains, aurait dû mourir depuis longtemps, alors que semble-t-il, elle est toujours là, sans nul problème apparent en ce qui la concerne.*

*Etre conscient de certains problèmes environnementaux et tenter d'y trouver une solution est une chose que personne ne peut décemment combattre, mais mentir à la population pour atteindre certains objectifs politiques est tellement inadmissible, d'autant plus inadmissible lorsque ce mensonge est le fait d'un Gouvernement qui s'adresse à des enfants/adolescents qui n'ont pas la capacité de réagir face à ce mensonge, car pourraient-ils imaginer un seul instant que l'école ait pour vocation de leur mentir.*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

*Une vérité qui dérange* (*An Inconvenient Truth*) le documentaire réalisé par Davis Guggenheim est principalement porté par Monsieur Al Gore, ancien vice-président des Etats-Unis et prix Nobel de la Paix 2007. Monsieur Al Gore partage cette distinction avec le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

Construit comme un documentaire, ce film aborde le sujet du changement climatique. Il dresse, parfois avec humour, des constats sur l'état de la planète et soulève de nombreuses questions.

Ce film a été présenté en avant-première au Festival du film de Sundance et au Festival de Cannes en 2006. Il a ensuite remporté en 2007, l'Oscar du meilleur film documentaire et l'Oscar de la meilleure chanson originale. *Une vérité qui dérange* est, à ce jour, le troisième plus grand succès mondial, en termes de fréquentation publique, pour un film documentaire.

Le succès planétaire rencontré par ce film récompense ses qualités cinématographiques, il démontre l'intérêt porté par le public au sujet qu'il développe et aux propos qu'il soutient.

Conseillé aux enfants dès l'âge de 12 ans, âge légal 7 ans, ce film a été largement diffusé dans notre pays. Dans notre canton, plusieurs communes, le Grand Saconnex et Bernex notamment, ont organisé des projections et des débats autour de ce film.

*Une vérité qui dérange* a pourtant, comme le souligne l'auteur de cette interpellation, fait l'objet d'un jugement en Grande Bretagne. Suite à une plainte déposée par un chef d'établissement du Kent, le Juge a conclu que la présentation des causes et effets probables du réchauffement climatique était largement correcte. Il a toutefois relevé quelques affirmations ne relevant pas de l'ordre du consensus scientifique.

Lorsque certaines séquences de ce film ont été projetées dans des classes genevoises, elles l'ont été pour permettre à l'enseignante ou à l'enseignant d'illustrer son cours et de provoquer un débat. Une telle pratique est fréquente. D'innombrables documents sont ainsi à disposition du corps enseignant, il s'agit le plus souvent de journaux, de magazines, de revues scientifiques ou littéraires, de DVD ou encore d'enregistrements d'émissions de radio ou de télévision. Autant de supports de qualité eux aussi, pouvant être eux aussi contestés.

*Une vérité qui i dérange*, quand certaines de ses séquences ont été projetées au cycle d'orientation, l'a été dans le cadre de la formation au développement durable, prescrite à l'article 4, lettre e, de la loi sur l'instruction publique (LIP). En aucun cas l'autorité scolaire n'a rendu obligatoire la visionnement de ce film. Un seul collège, celui de l'Aubépine en 2007, a organisé une projection pour l'ensemble de ses élèves lors d'une journée spéciale consacrée au développement durable. A cette occasion, le collège a organisé des débats contradictoires et favorisé l'émergence et l'explication des différents points de vue sur les causes et les effets des phénomènes décrits par Monsieur Al Gore.

Le Conseil d'Etat rappelle enfin qu'il est de la responsabilité des enseignantes et des enseignants de choisir des documents complémentaires aux moyens d'enseignement officiels et obligatoires. Ils le font dans le respect de l'article 4, lettre d, de la LIP qui stipule que l'enseignement public a pour but de : « préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civile, politique et économique du pays en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement ».

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER